

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 JUILLET 2018**

Date de convocation : 26/06/2018, d'affichage : 26/06/2018.

Conseillers en exercice : 11, présents : 8, votants : 10,

L'an deux mil dix-huit, le 02 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **VAILLANT** Jean-Pierre, **RENAUX** Jimmy, **DEBREYNE** Eric, **PARIZOT** Olivier, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **TREFCON** Virginie, **POTIER** Bruno, **VANDINI** Christophe,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : Mme **TREFCON** Virginie à Mme **POULLE** Sophie.

M. **VANDINI** Christophe à Mme **SIROT** Isabelle.

Monsieur **DEBREYNE** Eric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**TRAVAUX ELECTRIQUES A LA SALLE POLYVALENTE (FETE COMMUNALE) :**

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'aménagement de la place de la salle polyvalente.

Cet aménagement permettra d'accueillir la fête foraine en lieu et place de la place de la fête ;

Les travaux à réaliser sont les suivants : mise en place de coffrets forains avec installation d'un câble de liaison de 165 mètres jusqu'au compteur électrique public.

Le Conseil Municipal, après discussion, par 9 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention, décide d'effectuer ces travaux et d'accepter le devis présenté par l'entreprise SEINE pour un montant de 3 534,55 euros TTC.

**RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (25 HEURES) :**

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le renouvellement d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 02 juillet 2018 jusqu'au 06 juillet 2018 pour une durée hebdomadaire de 25 heures sous forme de contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler un poste à temps non complet d'adjoint technique à compter du 02 juillet 2018 jusqu'au 06 juillet 2018, sous forme de contrat à durée déterminée,

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 25 heures,

- il sera chargé des fonctions d'agent technique faisant fonction d'aide ATSEM,

- La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2018,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### **DIVISION CADASTRALE DE LA PARCELLE ZA 25 :**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la parcelle de terrain appartenant à Mme GREBOWSKI Irène voit son accès (partie bâtie) empiéter sur une partie de la parcelle ZA n°25 appartenant au domaine privé de la commune.

Il explique qu'il serait judicieux de diviser cette parcelle (ZA 25) afin d'en classer une partie sur le domaine public communal qui sera utilisable par tous.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après discussion,

décide à l'unanimité des membres présents, de diviser cette parcelle en deux parcelles de 650 m<sup>2</sup> et 36m<sup>2</sup>. La future parcelle de 650 m<sup>2</sup> restera dans le domaine privé de la commune et la parcelle de 36 m<sup>2</sup> sera classée dans le domaine public communal afin de prolonger le chemin du Marais jusqu'à l'entrée de la propriété de Mme GREBOWSKI Irène.

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Dossier PIDAPI français et maths :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'un dossier PIDAPI (parcours individualisés et différenciés des apprentissages et pédagogie institutionnelle) comprenant un fichier français et maths pour un montant de 235 euros.

#### **Conseil d'école :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Ecole Michel Colucci, daté du 26 juin 2018, qui sollicite la commune de Muille-Villette pour l'acquisition de matériel informatique .

Pour être en conformité avec les programmes de l'Education Nationale, l'idéal serait de mettre en place une classe mobile (16 ordinateurs) pour des utilisations variées allant du traitement de texte à la navigation sur internet en passant par le codage informatique et l'utilisation de tableurs.

Cette classe mobile qui servira pour les CM1 et CM2, aura son utilité pour toutes les autres classes, maternelles comprises.

Monsieur le Maire fait savoir que cet achat peut être subventionné. Il se rapprochera de Mme la Directrice pour cibler ce projet avec le plus de précision possible afin de déposer une demande de subvention en tout début d'année 2019.

#### **Pose d'une barrière pivotante :**

Le Conseil Municipal, après discussion, décide, à l'unanimité, d'aménager une barrière pivotante afin d'interdire l'accès à la place où avait lieu la fête communale jusqu'en 2017, et accepte le devis présenté par la SARL Espaces verts & Environnement pour un montant de travaux HT de 2490,00 euros.

#### **Electricité à l'école :**

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise SEINE pour un montant de 4682,00 euros HT, concernant la mise en conformité des installations électriques de l'école suivant le rapport de l'APAVE établi le 02 mars 2018.

#### **Eglise :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a demandé des devis concernant l'éclairage et le chauffage de l'église. La SARL BONNABAUD Electricité a déjà transmis un dossier et d'autres devis sont en cours.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait savoir que cette année il serait plus judicieux d'offrir des cartes cadeaux aux Aînés à l'occasion de la fête communale qui remplaceraient avantageusement les traditionnels colis.

Les Aînés auraient ainsi la possibilité de choisir ce qui leur fait plaisir.

Le Conseil Municipal donne son accord pour offrir des cartes cadeaux aux Aînés dès cette année.

Monsieur le Maire fait passer la carte de remerciements pour la délicate attention témoignée à l'occasion du mariage d'Hélène SIROT et de Jérémy DELATTE qui a eu lieu le 02 juin dernier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures...

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02JUILLET 2018**

Date de convocation : 26/06/2018, d'affichage : 26/06/2018.

Conseillers en exercice : 11, présents : 8, votants : 10,

L'an deux mil dix huit, le 02 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **VAILLANT** Jean-Pierre, **RENAUX** Jimmy, **DEBREYNE** Eric, **PARIZOT** Olivier, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **TREFCON** Virginie, **POTIER** Bruno, **VANDINI** Christophe,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : Mme **TREFCON** Virginie à Mme **POULLE** Sophie.

M. **VANDINI** Christophe à Mme **SIROT** Isabelle.

Monsieur **DEBREYNE** Eric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**CARTES-CADEAUX :**

Monsieur le Maire fait savoir que cette année il serait plus judicieux d'offrir des cartes cadeaux aux Aînés à l'occasion de la fête communale ; cartes cadeaux qui remplaceraient avantageusement les traditionnels colis.

Les Aînés auraient ainsi la possibilité de choisir ce qui leur fait plaisir.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité, donne son accord pour offrir des cartes cadeaux aux Aînés dès cette année.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude **CHASSELON**,

Délibération certifiée exécutoire  
Par le Maire compte tenu de sa transmission  
En sous-préfecture de Péronne le 18/09/2018  
Et de sa publication le 18/09/2018.